

## Objectifs

**Amener l'élève à se construire** et se situer au sein d'une structure européenne multiculturelle diversifiée ;

**Offrir une éducation solide** et complète basée sur un large éventail de disciplines ;

**Permettre une parfaite maîtrise** de la langue maternelle et de langues étrangères ;

**Développer tout au long de la scolarité** des compétences mathématiques et scientifiques de haut niveau ;

**Offrir un enseignement** en histoire, géographie et économie permettant une bonne compréhension et analyse du monde et de son évolution ;

**Valoriser la connaissance et l'appropriation** de l'héritage commun aux cultures européennes;

**Compléter la culture générale** de chacun par un enseignement artistique régulier (musique, arts plastiques) ;

**Permettre une pratique sportive** régulière et variée ;

**Doter l'élève de sérieuses compétences** technologiques et informatiques (ICT) ;

**Proposer un conseil pédagogique** et un suivi individualisé pour l'aide à l'orientation ;

**Promouvoir une ambiance agréable**, sereine et conviviale, qui mette en évidence les valeurs d'entraide et de solidarité, permettant ainsi à l'élève de se construire harmonieusement et de devenir un jeune adulte réfléchi, cultivé, doté d'un réel esprit critique, et attentif aux autres.

(Version originale en anglais)

## Spécificités

### Sections linguistiques

Maternelle classes 1-2	Primaire classes 1-5	Secondaire classes 1-7
allemande	allemande	allemande
anglaise	anglaise	anglaise
française	française	française
	italienne	italienne
	néerlandaise	néerlandaise
	espagnole	
	grecque	

### Les langues

- ◆ Les élèves reçoivent une éducation dans la langue de leur section linguistique par des professeurs de langue maternelle
- ◆ Des cours en langue maternelle sont donnés aux élèves dont la langue ne correspond pas à la section fréquentée (élèves SWALS)
- ◆ 2ème langue (allemand/anglais/français) obligatoire de la 1ère classe du primaire au baccalauréat
- ◆ 3ème langue obligatoire à partir de la 2ème classe de l'école secondaire et en option, une 4ème et une 5ème langue respectivement à partir des classes S4 et S6 de l'école secondaire

### Délivrance du baccalauréat européen

- ◆ Ce diplôme est reconnu dans tous les pays de l'UE en équivalence des baccalauréats nationaux

### Heures européennes

- ◆ Activités socioculturelles et créatives dans des groupes multilingues de la 3ème à la 5ème classe du primaire

### Encadrement scolaire de qualité

- ◆ Une équipe de conseillers d'éducation
- ◆ Des conseillers d'orientation par section linguistique
- ◆ Une équipe pour l'enseignement spécialisé (SEN)
- ◆ Des professeurs pour le soutien scolaire (Learning Support)
- ◆ Un groupe d'écoute et de conseil
- ◆ Des infirmières et un médecin scolaire

## Horaires des cours/Inscriptions

### Ecole maternelle (KG)

Lun	8:20-11:50
Mar	8:20-11:50 (classe 1) 8:20-15:50 (classe 2)
Mer	8:20-11:50
Jeu	8:20-11:50 (classe 1) 8:20-15:50 (classe 2)
Ven	8:20-12:40

### Ecole primaire (GS)

Lun	8:20-11:50 (classes 1+2) 8:20-15:50 (classes 3-5)
Mar	8:20-15:50
Mer	8:20-11:50
Jeu	8:20-15:50
Ven	8:20-12:40

### Ecole secondaire (HS)

Lun - Ven	8:20-16:00
-----------	------------

### Ecole Européenne de Munich EEM

#### Drs. Rudolph J. Ensing

Directeur  
Elise-Aulinger-Straße 21  
D-81739 München

#### Secrétariat

Mme Dagmar Schmidt-Kärst  
Téléphone: +49 (0) 89/ 62 81 6—301  
Téléfax: +49 (0) 89/ 62 81 6—333  
Email: dddr@eursc.org

### Ecole maternelle/Ecole primaire (KG/GS)

#### Mme Fausta Pressacco

Directrice adjointe

#### Secrétariat

Mmes Rita Probst, Héléne Weckend,  
Sharina Lorenz  
Téléphone: +49 (0) 89/ 62 81 6—101  
Téléfax: +49 (0) 89/ 62 81 6—111  
Email: \_MUN\_SEKGS@eursc.org

### Ecole secondaire (HS)

#### M. André Studer

Directeur adjoint

#### Secrétariat

Mmes Mette Kock, Loretta Schultz-Pernice  
Téléphone: +49 (89) 62 81 6—201  
Téléfax: +49 (89) 62 81 6—222  
Email: \_MUN\_SEKHS@eursc.org

## Association des parents d'élèves

### Elle organise:

- ◆ Les transports scolaires
- ◆ La cantine avec repas chaud tous les jours (produits biologiques)
- ◆ Des activités péri-scolaires diverses
- ◆ Une garderie pour les enfants de la maternelle pendant les journées courtes et une garderie pour les enfants du primaire

### Contacts:

Association des parents d'élèves de l'EEM  
Office Européen des Brevets  
M. Georg Weber  
Salle 3422  
Bayerstraße 34  
D-80335 Munich

Téléphone: + 49 (89) 23 99 65 31  
Téléfax: + 49 (89) 23 99 87 42

### Adresses email:

office@ev-esm.org

Transports scolaires:  
transport.vorstand@ev-esm.org

Activités péri-scolaires:  
kurse.vorstand@ev-esm.org

Garderie:  
garderie.vorstand@ev-esm.org

### Site Web:

www.ev-esm.org

## Critères et conditions d'admission

Conformément au Recueil des Décisions du Conseil supérieur (OU)\* des Ecoles européennes (Chapitre XII, Section A), les enfants de l'Ecole européenne de Munich sont divisés en trois catégories et se voient admis selon les critères de priorité suivants :

### Catégorie I (élèves admissibles de droit)

Enfants de personnes employées à l'Office européen des brevets, de fonctionnaires de l'UE, enfants d'enseignants et du personnel administratif et de service de l'école. Ces enfants sont admissibles de droit à l'Ecole européenne de Munich et sont exemptés de droits de scolarité.

### Catégorie II

Enfants qui, en vertu d'un accord ou de décisions particulières sont admissibles de droit. Des droits et obligations spécifiques s'appliquent en particulier en ce qui concerne les droits de scolarité.

### Catégorie III

Enfants qui n'appartiennent pas aux catégories I et II. Ils sont admis en conformité avec la politique d'admission de l'EEM, approuvée par le Conseil supérieur des Ecoles européennes (réunion du 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> décembre 2010/ document 2010-D-1310-en-4).

Cette politique a été définie en tenant compte du fait que l'EEM est confrontée ces dernières années à une inflation constante de ses effectifs, provoquée par l'augmentation considérable et régulière du nombre d'enfants de Catégorie I, admissibles de droit à l'EEM.

Les demandes d'inscription d'élèves de Catégorie III pour l'année scolaire à venir doivent être effectuées au 31 mai de l'année scolaire en cours, au plus tard.

Veillez trouver les critères d'admissions complets sur le site web de l'EEM [www.esmunich.de](http://www.esmunich.de)

\* Le Recueil des Décisions peut être consulté sur le site officiel des Ecoles européennes: [www.eurasc.eu](http://www.eurasc.eu)

(Version originale en anglais)

Dans ce dépliant, l'Ecole européenne de Munich est dénommée EEM.



# Ecole Européenne de Munich EEM

[www.esmunich.de](http://www.esmunich.de)



L'Ecole Européenne de Munich (l'EEM) fait partie des 14 écoles du réseau des Ecoles Européennes, qui sont reconnues comme des établissements d'enseignement officiel et supervisées conjointement par les gouvernements de l'UE. La vocation des Ecoles Européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants des cycles maternel, primaire et secondaire.  
([www.eurasc.eu](http://www.eurasc.eu))